

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 10 MARS 2010
VOCATION MAISON DE RETRAITE



Toutes les communes étaient valablement représentées sauf Fleurville

✓ COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Il est accepté à l'unanimité, ainsi que le compte de gestion, avec les résultats suivants :

▪ Excédent d'investissement :	2 234.82 €
▪ Déficit de fonctionnement	248.93 €

✓ AVENIR DE LA VOCATION

Le Président fait lecture de l'historique et du bilan financier de la maison de retraite depuis la naissance de cette vocation à ce jour. Aucune opération budgétaire n'a été réalisée depuis 1992. Pour les dons, libéralités, le délai de prescription est de 30 ans, au-delà duquel on peut les utiliser sans en respecter la destination initiale. Mme Kopec demande si le délai court toujours quand il y a mouvement de fonds (prêt à une autre vocation). Le président propose la suppression de cette vocation et le transfert du résultat budgétaire à la compétence SCOLAIRE.

Un vote de principe est accepté à l'unanimité pour la dissolution de cette compétence. M. Perrin va donc continuer la procédure et faire les démarches auprès de la préfecture et de la perception.



Le Président,

Yves PERRIN